

Département
ALLIER
Arrondissement
MONTLUCON
Commune
LA CELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 avril 2021

Nombre des Conseillers:
en exercice : 11
présents : 9
pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-et-un, le six avril, le Conseil Municipal s'est assemblé salle polyvalente de la Mairie, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame BOULON Elise, Maire.

Présents : Mmes BOULON Elise, BOUBAT Isabelle, DANIEL Marie-Noëlle, POIRET Pascale, MM BAYLOT Éric, BOUTET Jérôme, LINTIGNAT Anthony, ROBLOT Claude, TAUVERON Claude.

Absent ayant donné pouvoir : M. HARTMAN Antonie (pouvoir donné à Mme BOULON Élise), M. VALTON Jean-Pierre (pouvoir donné à M. TAUVERON Claude)

Absent : /

Secrétaire de séance : M. ROBLOT Claude

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021

OBJET : Travaux du SDE03 : projecteurs église - n° 2021-04-1

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

- Renouvellement de la commande d'éclairage de l'église
- Renouvellement des 5 projecteurs de l'église par des projecteurs NANO LED

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **6.625,00 euros H.T. soit 7.950,00 euros T.T.C.**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de **1.280,00 euros**, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour) :

✓ **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.

- ✓ **DE DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- ✓ **PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **1.280,00 euros** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 6554 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

OBJET : Travaux du SDE03 : éclairage public - n° 2021-04-2

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

- Dépose de 15 lanternes vétustes à remplacer par la fourniture et pose de TWEET LED 40 W 2 700 K
- Dépose de 6 lanternes de style vétustes à remplacer par la fourniture et pose de 6 lanternes LENZI MONTMARTRE
- Renouvellement de 4 commandes d'éclairage public

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **14.300,00 euros H.T.** soit **17.160,00 euros T.T.C.**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de **2.150,00 euros**, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour) :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.
- ✓ **DE DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- ✓ **PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **2.150,00 euros** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 6554 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

OBJET : Travaux de voirie 2021 - n° 2021-04-3

Madame le Maire rappelle aux Membres présents qu'un marché public a été effectué concernant la voirie de 2021, avec l'aide de l'ATDA

Après réunion de la commission d'appels d'offre, il en ressort que la société ADN TP de Toulon sur Allier a reçu la meilleure note (9,40/10) avec un montant total de 73 617 € HT, soit 88 340,40 € TTC pour les travaux de :

- VC 20 – Chemin de La Trimouille
- VC 25 – Chemin de La Fayolle

Une demande de participation a été adressée au Conseil Départemental de l'Allier en y

ajoutant les frais d'études de l'ATDA de 4,5 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour) :

- ✓ **D'ACCEPTER** le devis de la société ADN TP pour un montant total de 73617 € H.T.
- ✓ **DE VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Arrivée de M. BOUTET Jérôme à 19h20

OBJET: Approbation et vote du Compte Administratif 2020 - n° 2021-04-4

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2020 à l'ensemble des Conseillers et arrête ainsi les comptes (en euros) :

Investissement

Dépenses	Prévus :	541 157,00
	Réalisé :	283 357,36
	Reste à réaliser :	43 300,00

Recettes	Prévus :	541 157,00
	Réalisé :	355 928,97
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	476 656,00
	Réalisé :	185 833,75
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	476 656,00
	Réalisé :	503 466,89
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	72 571,61
Fonctionnement :	317 633,14
Résultat global :	390 204,75

Mme le Maire quitte la salle pour que les Membres présents passent au vote.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour) :

- VALIDE le Compte Administratif 2020 tel que mentionné ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

OBJET: Approbation et vote du Compte de Gestion 2020 - n° 2021-04-5

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme DARBY Isabelle à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Membres du Conseil en même temps que le compte administratif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (voix pour) :

- **VOTE** le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

OBJET : Affectation des résultats 2020 - n° 2021-04-6

Le Conseil Municipal :

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître (en euros) :

- un excédent de fonctionnement de :	112 963,36
- un excédent reporté de :	204 669,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	317 633,14
- un excédent d'investissement de :	72 571,61
- un déficit des restes à réaliser de :	43 300,00
Soit un excédent de financement de :	29 271,61

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	317 633,14
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	317 633,14
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	72 571,61

OBJET: Fixation des taux d'imposition 2021 - n° 2021-04-7

Madame le Maire donne une explication aux Membres présents sur la réforme de la taxe d'habitation et rappelle les taux d'imposition en vigueur, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 9.40 %
- Taxe foncière sur non bâti : 34.40 %

L'Etat, pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui résulte de la suppression de la taxe d'habitation, a décidé de transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

La proposition du taux de la taxe foncière sur le bâti, tient donc compte de la part départementale (22,87 %) :

- Taxe foncière sur le bâti : 32,27 %
- Taxe foncière sur non bâti : 34.40 %

Où cet exposé et après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter ces taux pour l'année 2021,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'état 1259 COM.

OBJET: Subvention aux associations - n° 2021-04-8

Madame le Maire donne lecture, pour information, de la liste des subventions que la commune avait attribuées aux associations au cours de l'exercice 2020

Elle demande au conseil municipal de définir les subventions qu'il souhaite allouer pour l'année 2021

Mme BOUBAT Isabelle, présidente de l'Amicale La Celloise n'a pas pris part ni à la discussion, ni au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (10 voix pour) :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes (en euros) :
 - o Coopérative Scolaire Vieux Bourg 350.00
 - o Club de l'Amitié de La Celle 250.00
 - o Amicale La Celloise 250.00
 - o leBaràCelle 250.00
 - o Centre Social Rural de Marcillat 80.00
 - o Donneurs de sang bénévoles (Larequille) 50.00
 - o Conservatoire des Sites de l'Allier 50.00
 - o Association Roannaise Pour l'Apprentissage 50.00
 - o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Commentry 150.00

OBJET: Budget primitif 2021 - n° 2021-04-9

Après avoir donné lecture des différents chapitres, Madame le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du budget primitif 2021 qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 581 301,00 €
Section d'investissement : 409 363,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de vote du budget 2021 suivantes :
 - o Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement,
 - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- **APPROUVE** le budget primitif 2021

OBJET: Modification PLU de Montaigut-en-Combraille - n° 2021-04-10

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu des documents demandant l'avis du Conseil Municipal sur la modification du PLU de la commune de Montaigut-en-Combraille (modification simplifiée n°1) et en fait lecture aux Membres présents.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable pour la modification simplifiée n°1 du PLU de Montaigut-en-Combraille.

RECAPITULATIF

N°	Objet	Pages
2021-04-1	Travaux du SDE03 : projecteurs église	2021-007 2021-009
2021-04-2	Travaux du SDE03 : éclairage public	2021-010 2021-012
2021-04-3	Travaux de voirie 2021	2021-013
2021-04-4	Approbation et vote du Compte Administratif 2020	2021-014
2021-04-5	Approbation et vote du Compte de Gestion 2020	2021-015
2021-04-6	Affectation des résultats 2020	2021-016
2021-04-7	Fixation des taux d'imposition 2021	2021-017
2021-04-8	Subvention aux associations	2021-018
2021-04-9	Budget primitif 2021	2021-019
2021-04-10	Modification PLU de Montaigut-en-Combraille	2021-020

ÉMARGEMENTS

Mme BOULON Elise Maire		M. ROBLOT Claude 1 ^{er} Adjoint	
Mme BOUBAT Isabelle 2 ^{ème} Adjointe		M. LINTIGNAT Anthony 3 ^{ème} Adjoint	
Mme DANIEL Marie-Noëlle Conseillère Municipale		M. TAVERON Claude Conseiller Municipal	
M. VALTON Jean-Pierre Conseiller Municipal	POUVOIR	M. BOUTET Jérôme Conseiller Municipal	
M. BAYLOT Éric Conseiller Municipal		Mme POIRET Pascale Conseillère Municipale	
M. HARTMAN Antonie Conseiller Municipal	POUVOIR		